



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

## DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT

### AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN DES STAATSRATES

Séance du **18 AOUT 1999**  
*Sitzung vom*

#### LE CONSEIL D'ETAT

Vu la requête du 21 janvier 1999 de la commune de Sion sollicitant l'homologation de la révision partielle du plan d'affectation de zones (ajustement des zones "mixte I" et "sans affectation" à Ste-Marguerite);

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LCAT) avec les modifications du 10.11.1993;

Vu l'enquête publique de la révision partielle du plan d'affectation de zones parue dans le Bulletin officiel No 35 du 20 septembre 1996;

Vu l'absence d'opposition;

Vu l'approbation de cette révision partielle par le Conseil général de Sion le 7 avril 1998;

Vu l'affichage public de la révision partielle du plan d'affectation de zones, approuvée par le Conseil communal et par le Conseil général, parue aux piliers publics du 20.10.1998 au 22.12.1998;

Vu l'absence de recours;

Vu le préavis du 25 juin 1999 du Service cantonal de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département de la sécurité et des institutions,

décide :

d'homologuer la révision partielle du plan d'affectation de zones (ajustement des zones "mixte I" et "sans affectation" à Ste-Marguerite), approuvée par le Conseil général de Sion le 7 avril 1998.

émolument : 40 francs

Pour copie conforme,  
LE CHANCELIER D'ÉTAT :



- 5 extr. DSI  
- 1 extr. IF